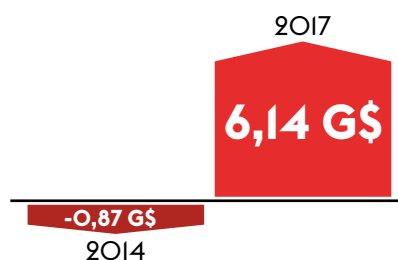


INFO-RREGOP - DÉCEMBRE 2019

## UN RÉGIME DE RETRAITE EN EXCELLENTE SANTÉ

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, Retraite Québec procède tous les trois ans à l'évaluation actuarielle de la caisse des personnes participantes au RREGOP. En décembre 2019, les résultats du dernier exercice se terminant le 31 décembre 2017 ont été publiés et l'on peut affirmer sans hésiter que les nouvelles sont bonnes : le régime est en excellente santé financière.

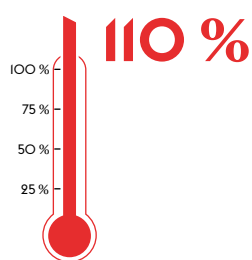
### DÉFICIT ET SURPLUS



Le régime est passé d'un déficit de 0,87 G\$ en 2014 à un surplus de 6,14 G\$ en 2017.

*Le surplus/déficit est calculé en soustrayant le passif (ce dont la caisse a besoin pour répondre à ses engagements) de la valeur actuarielle de la caisse des participantes (ce que les participantes et les participants ont de côté collectivement).*

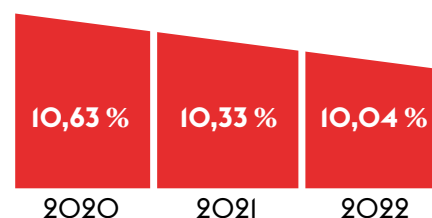
### TAUX DE CAPITALISATION



Les derniers chiffres disponibles montrent que le régime est capitalisé à 110,2 %, ce qui signifie qu'il peut répondre pleinement à ses engagements.

*Le taux de capitalisation est un pourcentage calculé en divisant la valeur actuarielle de la caisse des participantes par le passif.*

### TAUX DE COTISATION



Actuellement à 10,88 %, le taux de cotisation a fluctué dans les dernières années et les prévisions sont maintenant à la baisse pour la période allant de 2020 à 2022.

*Le taux de cotisation correspond au pourcentage appliqué à la portion du salaire qui excède 25 % du maximum de gains admissibles (MGA).*

L'excellente santé financière du RREGOP n'est pas le fruit du hasard. Les bons rendements de la caisse entre 2015 et 2018 et l'optimisme quant aux prévisions de rendement à long terme en sont les principaux facteurs. Toutefois, de par leur vigilance et leur comportement responsable envers leur régime de retraite, les travailleuses et des travailleurs du secteur public ont aussi grandement participé, au fil des dernières négociations, à reconstruire la santé financière du RREGOP.

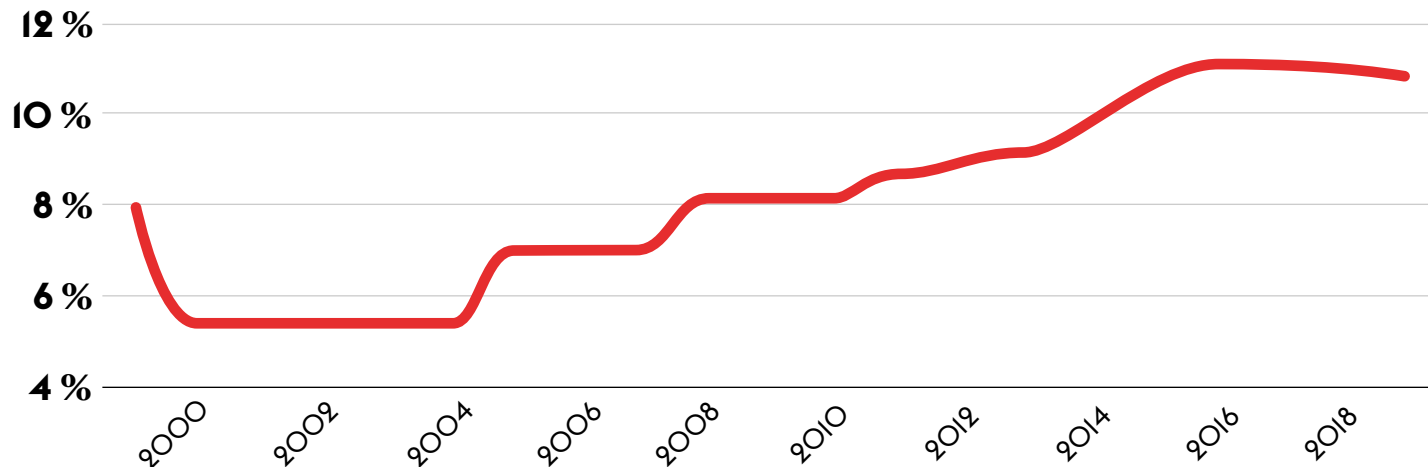
Maintenant, alors que le régime va bien, nous croyons que c'est le bon moment pour discuter avec le Conseil du trésor de certaines améliorations à apporter aux conditions de la retraite, tout en restant conscients des enjeux de maturité grandissante du régime et d'augmentation de l'âge moyen des participantes et des participants.

# NOS DEMANDES

## STABILISER LE TAUX DE COTISATION, TOUT EN MAINTENANT LA QUALITÉ DE LA RETRAITE

Au cours des 20 dernières années, notre taux de cotisation au RREGOP a grandement augmenté. Dans le contexte de la maturité croissante du régime, nous souhaitons poursuivre les travaux entamés dans le cadre du comité de travail sur le RREGOP afin de convenir de mesures visant à stabiliser le taux de cotisation des participantes et des participants.

### TAUX DE COTISATION SALARIALE DU RREGOP POUR CHAQUE ANNÉE



Source : Retraite Québec

## BONIFIER CERTAINES CONDITIONS DE LA RETRAITE

Face à la rareté de la main-d'œuvre, à l'accentuation de la pénibilité du travail et aux entrées tardives de personnes salariées dans les réseaux, nous proposons une série de demandes améliorant les conditions de retraite, sans toutefois créer une charge financière supplémentaire pour les personnes participantes. Nous proposons :

- **d'allonger la durée maximale des retraites progressives**, ce qui permet à celles et ceux qui le désirent de profiter de la retraite progressive sur 7 ans plutôt que 5 ans, comme prévu actuellement;
- **d'augmenter l'âge maximal de participation au RREGOP à 71 ans**, ce qui permet à une personne salariée qui souhaite rester à l'emploi de continuer à cotiser plus longtemps et de bénéficier d'une meilleure retraite;
- **d'instaurer un mécanisme de revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans**, ce qui permet à une personne salariée qui décide de continuer de travailler après l'âge de 65 ans de retarder le versement de sa rente de retraite afin d'en bonifier le montant.

## DÉSINVESTIR LES ÉNERGIES FOSSILES ET DEMANDER UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Revendiquer que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) procède à un désinvestissement progressif, ordonné et cohérent des énergies fossiles au RREGOP rapidement d'ici 2023.

## AMÉLIORER LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA CDPQ

Cibler davantage des investissements québécois tout en augmentant la prise en compte des éléments environnementaux et sociaux dans la gestion financière des sommes en dépôt de ses déposants.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA NÉGOCIATION 2020 DU SECTEUR PUBLIC, VISITEZ LE [WWW.SECTEURPUBLIC.QUEBEC](http://WWW.SECTEURPUBLIC.QUEBEC)